



Appel à la grève



Le vendredi 10 mars 2017

- Fours,lingotins,conditionnements,filtres
 - équipe 2 du matin de 4H à 12H
 - équipe 1 d'après-midi de 12H à 20H
 - équipe 5 de nuit de 20H à 4H
- maçons et virolles,laboratoire
 - horaires de travail de chaque secteur pendant 8Heures
- Journaliers
 - 8h de grève pour tout le personnel de journée ou les annexes, maintenance, laboratoire, voie /ponts, expéditions, magasin

Nous demandons :

1. L'abandon du projet de vente des centrales hydro-électriques Françaises et Espagnoles
2. Le Remboursement des 24 Millions € de Monsieur Kastenbaum à FERROGLOBE .
3. L'Embauche en CDI de tous les travailleurs précaires (respect de l'accord NAO 10% de précaire maxi)
4. Prime centrales de 1000 euros pour chaque salariés en lien avec les efforts de tous les établissements dans la gestion des conséquences de l'explosion du Bâtiment 3 de château-feuillet et aux vues des sommes « exorbitantes » octroyées à un seul Hommes.

Rappel du protocole de mise en sécurité des installations :

Les fours sont arrêtés 1h30 avant l'heure de début de grève, ce délais permet de boucher le trou, de recouler et décrasser (le démoulage des lingots est facultatif suivant le temps disponible)

Aucun four ne peut être redémarré (ou remonté en puissance avant l'heure de fin de grève. (Et/ou la présence de tout le personnel formé et habilité au poste) Ces dispositions ont fait l'objet d'un accord oral entre la Direction et la CGT et doivent garantir la sécurité du personnel, des biens et du matériel.

Pour la CGT la réquisition des salariés demeurent illicite (, pour ceux qui le seraient, la CGT rappelle qu'ils n'ont nulle obligation de production.

Extrait des minutes des prud'hommes d'Oyonnaxe du 14 septembre 2000

Sur la réquisition des salariés grévistes :

Attendu que l'ordonnance de référé rejette les prétentions de la Société.

Attendu qu'il convient de rappeler que le droit de grève est constitutionnellement reconnu à tout salarié qu'il soit du secteur privé ou public.

Attendu que la possibilité pour un salarié d'être requis pour assurer la tâche de sécurité au sein d'une entreprise et par la même pour s'opposer à son droit de grève, ne peut résulter que de dispositions législatives ou réglementaires (Cass. Soc. 7 JUIN 1995, 12 MARS 1996 et 17 JUILLET 1996).

Attendu qu'en l'espèce, la S.A. PECHINEY, bien qu'elle soit entreprise classée, soumise à une réglementation spécifique en matière de risques à l'environnement exercée sous le contrôle de l'autorité préfectorale, ne peut se prévaloir d'aucune disposition légale pour limiter l'exercice du droit de grève et d'aucun droit de réquisitionnement de salariés grévistes pour assurer la sécurité. (Jugement du CONSEIL de PRUD'HOMMES d'OYONNAX du 21 JUILLET 1997 AMHARRAR – OLIVETTI contre S.A. PECHINEY).

Les salariés concernés n'ont pas commis d'irrégularité en agissant ainsi, ils étaient en droit de refuser le réquisitionnement imposé.

Le 9 mars Monsieur Laréa sera présent au siège de FERRO-PEM, certaines usines Espagnoles ont manifesté leur refus à la vente des centrales hydro-électriques en organisant des grèves, mes manifestations et rassemblements citoyens très soutenus.

N'acceptons pas l'inacceptable et une gestion de notre entreprise cédant ses biens pour faire des « ponts d'or » à certains de ses dirigeants 24 Millions €, c'est injustifiable pour un seul homme pour une année ! Réagissons ensemble pour que cesse ces comportements « égoïstes » et « opportunistes » qui mettent en péril notre entreprise.



FERROPEM

Grève

Le 22 février 2017 Ferroglobe annonçait et affirmait officiellement sur son site Internet sa volonté de vendre ses centrales hydroélectriques en France.

Pour cette raison la **CGT** Ferropem appelle l'ensemble du personnel de la société à faire **8 heures** de grèves en signe de refus. Nous devons faire en sorte que la direction de Ferroglobe arrête le demantèlement de Ferropem et qu'elle arrête de faire peser sur nos usines la **menace d'une fermeture programmée.**

Four réduction : du **vendredi 10 mars 2017 de 4h** au **samedi 11 mars 4h.**
Le **samedi 18 mars de 4h à 20h.**

Broyage : du **vendredi 10 mars 2017 de 4h** au **samedi 11 mars 4h.**
Le **samedi 18 mars de 4h à 20h.**

Four induction : du **vendredi 10 mars 2017 4h** au **samedi 11 mars 4h.**

Mélangeur : du **vendredi 10 mars 2017 4h** au **samedi 11 mars 4h.**

Personnel journalier : le **vendredi 10 mars 2017.**

La sécurité sera assurée par du personnel non gréviste.